



CS COLLABORATEUR DU CONCEPTEUR PAYSAGISTE

Certificat de spécialisation

Diplôme national de niveau 5



Public ciblé :

Jeunes entre **18 et 29 ans** révolus.

Condition d'accès :

- Avoir un **diplôme niveau 5** en lien avec l'aménagement paysager ou une spécialité voisine

OU 1 an d'activité dans le secteur de l'aménagement paysager.

Dérogations possibles pour d'autres cas

- Tests et entretien de positionnement.

Modalités d'inscription :

- Dossier de préinscription / candidature en ligne : ► www.campusvertdazur.fr
- Lettre de motivation, bulletins scolaires, certificats, diplômes.

Modalités de sélection et d'entrée en formation :

- Entretien tripartite
- Signature du contrat d'apprentissage
- Sous réserve des places disponibles

Votre statut :

Vous serez **salié.e** sous **contrat d'apprentissage** (-30 ans) ou contrat de professionnalisation (+30 ans).
(+ d'infos : WWW.service-public.fr)

Rémunération :

Votre **rémunération** mensuelle sera calculée en % du SMIC selon votre âge et l'année de formation.

Organisation de la formation :

- **Alternance** entre l'entreprise et le centre de formation **sur 1 an** (1 à 3 semaine.s / mois au CFPPA).
Soit **560 h de formation en centre**, le reste en entreprise.

- Calendrier de formation :

Septembre à Juin.

Examens :

- Formation en **Unités Capitalisables (UC)**.
- Evaluations en **situations professionnelles** tout au long de la formation.

Individualisation :

Adaptation des parcours selon :

- les acquis académiques (VAA) et de l'expérience (VAE)
- les besoins spécifiques des personnes en situation de handicap

Cette formation professionnelle a pour objectif de permettre aux titulaires de ce diplôme d'acquérir l'essentiel des savoirs et savoir-faire nécessaires à la production des documents de présentation d'un projet, à la mise en oeuvre d'un projet, à la gestion de chantier. Ils.elles pourront devenir chargé.e.s d'études en aménagements paysagers.

L'OBJECTIF

Les titulaires de ce certificat de spécialisation maîtriseront des outils informatiques dans le cadre d'une étude ou d'un projet paysager pour produire les documents de présentation du parti d'aménagement et réaliser les pièces nécessaires à sa mise en oeuvre. Ces professionnels.le.s devront suivre l'évolution des outils informatiques liés à la conception de projet d'aménagement paysager.

Par ailleurs, ils.elles établiront le mode de gestion du fonds documentaire opérationnel et seront amené.e.s à réaliser des activités de gestion de chantier.

Le parcours repose en majeure partie sur la maîtrise de certains logiciels informatiques et infographiques, il n'en demeure pas moins que différentes dimensions seront étudiées durant ce parcours. A savoir :

- Etude du sol, connaissance et l'utilisation des plantes
- Notions d'agro-écologie
- Le dessin à main levée
- Maîtrise technique des détails d'exécution
- Bases élémentaires de métrés.
- Rédaction des pièces écrites nécessaires à la constitution d'un dossier d'appel d'offres La
- Notion de construction d'un prix

POURQUOI L'APPRENTISSAGE ?

Choisir l'apprentissage c'est associer une formation diplômante à une expérience professionnelle, avec des atouts que la plupart des autres voies ne peuvent proposer. C'est la possibilité de pouvoir exercer en situation réelle ses capacités d'aptitude au métier. De plus, ce cursus permet à l'apprenti d'être rémunéré pendant toute sa formation ! Au final, vous serez doublement récompensé par l'obtention d'un diplôme et par une expérience professionnelle qui vous permettront de vous insérer plus rapidement dans le monde du travail.

L'alternance repose sur une relation tripartite entre l'apprenti, son maître d'apprentissage et le centre de formation, dans un climat de confiance et d'engagement réciproques.

LES AVANTAGES DE L'APPRENTISSAGE



ÊTRE
RÉMUNÉRÉ
PENDANT SA
FORMATION



ASSOCIER
THÉORIE ET
PRATIQUE EN
ENTREPRISE



ACQUÉRIR DES
SAVOIRS ET
SAVOIR-FAIRE AVANT
SON ENTRÉE SUR LE
MARCHÉ DU TRAVAIL



DÉBOUCHER
RAPIDEMENT
SUR UN
EMPLOI

LE CONTENU DE LA FORMATION

La formation est construite à partir de situations professionnelles afin de favoriser les liens entre connaissances théoriques, techniques, professionnelles et pratiques.

Utiliser des outils informatiques dans le cadre d'une étude ou d'un projet paysager :

- Logiciels de bureautique et de PAO, CAO, DAO.

Réaliser les pièces utiles à la mise en oeuvre d'un projet :

- Produire les pièces administratives et/ou techniques à l'aide d'outils informatiques
- Réaliser les pièces graphiques à l'aide d'outils informatique mais également à la main.

TRE :

- Techniques de recherche d'emploi et élaboration de projet

Produire les documents de présentation d'un projet ou d'une étude / infographie :

- Démarches préalables à la réalisation des documents
- Techniques de représentation graphique
- Démarche de communication.

Etablir un mode de gestion informatisé du fonds documentaire :

- Concevoir un système informatisé de classement des informations
- Mettre en oeuvre une recherche documentaire
- Assurer la maintenance d'un fonds documentaire.

LES MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Cours théoriques en face à face, travaux pratiques en extérieur, projets de groupe, visites pédagogiques, rencontres partenariales, participations à des manifestations de territoire.

(Consultez le référentiel du diplôme sur www.chlorofil.fr)

Venez découvrir nos supports pédagogiques sur notre site internet :



www.campusvertdazur.fr



Site et formations accessibles aux personnes en situation de handicap

LES DÉBOUCHÉS

Exemples de poursuites de formation possibles :

- CS Arboriste Elagueur, CS Constructions Paysagères
- Formations professionnelles courtes 100% Nature.

- Insertion professionnelle** : Les bureaux d'études ou bureaux des méthodes, les maîtres d'ouvrage, les entreprises d'espaces verts avec bureaux d'études, les collectivités territoriales (service espaces verts, cellule projet, service urbanisme...), le Conseil général ou services déconcentrés d'état, Chambre d'Agriculture, ...

Réussite aux examens*

75%

Satisfaction globale toutes formations confondues*

81%

*Session 2020-2021



Contactez-nous !

CAMPUS VERT D'AZUR

Service Formation Apprentissage

88, Chemin des Maures - 06600 ANTIBES

Tél : 04 92 91 02 33

E-mail : cfppa.antibes@educagri.fr

Site web : www.campusvertdazur.fr

